



COMPTE RENDU DE LA 159^e RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

(Adopté)

DATE : Le 23 juin 2009

LIEU : Bureaux de l'Administration régionale crie, 277, rue Duke, Montréal

PRÉSENTS : Serge Alain, Québec
Josée Brazeau, Québec
Glen Cooper, Administration régionale crie (ARC)
Annie Déziel, Canada
Ashley Iserhoff, ARC, président
Willie Iserhoff, membre d'office du CCCPP
Joanne Laberge, Québec
Maryse Lemire, Canada,
Jean Picard, Canada

Marc Jetten, secrétaire exécutif
Claude Péroquin, analyste en environnement

ABSENTS : Ginette Lajoie, ARC, vice-présidente
Denise Morasse, Canada
Chantal Otter Tétreault, ARC
Pierre Moses, Québec

INVITÉS : Michel Crowley, École nationale d'administration publique (ÉNAP)
Marie Paumier, ÉNAP

OBSERVATRICE : Cheryl Récollet, stagiaire, ARC

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du CCEBJ, soit MM. Serge Alain, Willie Iserhoff et Jean Picard, qui se présentent brièvement.

Le président suggère de procéder à l'adoption de l'ordre du jour.

Sur une proposition d'Annie Déziel, appuyée par Joanne Laberge, l'ordre du jour suivant est adopté:

1. Présentation de Michel Crowley sur l'évaluation environnementale stratégique et les enjeux associés au Plan Nord
2. Atelier de réflexion et de validation des enjeux majeurs associés au Plan Nord
3. Adoption du compte rendu de la 158^e réunion (1^{er} avril 2009)
4. Adoption des états financiers pour l'année 2008-2009
5. État d'avancement des dossiers
 - a. Visite-terrain du site de l'ancienne mine Opémiska et de la zone d'impact de la rupture de digue (11 juin)
 - b. Demande de consultation sur le Plan Nord
 - c. Avis du CCEBJ sur les plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) révisés
 - d. Initiatives de planification territoriale
 - e. Avancement des travaux sur les aires protégées à la Baie James
 - f. Analyse de cycle de vie de scénarios de gestion des matières résiduelles
 - g. Projet de recherche avec l'Association des trappeurs cris concernant les impacts des changements climatiques
 - h. Montant de la subvention du CCEBJ
6. Démission de l'analyste et démarches à prévoir pour son remplacement
7. Discussion concernant l'incidence de la décision des tribunaux sur l'évaluation environnementale de la mine de vanadium
8. Projet de commentaires sur les modifications au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR)
9. Mise à jour des orientations stratégiques du CCEBJ
10. Révision de Politique de gestion des ressources humaines – congés de maladie
11. Varia
 - a. Proposition de traduction du mémoire de Kelly LeBlanc sur la participation des Cris à l'évaluation environnementale et sociale

- b. Dépôt du projet de Loi sur l'occupation du territoire forestier
 - c. Comparaison des avis respectifs du CCEBJ et du Conseil Cris-Québec sur la foresterie concernant les PGAF révisés
12. Prochaine réunion

1. PRÉSENTATION DE MICHEL CROWLEY SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE ET LES ENJEUX ASSOCIÉS AU PLAN NORD

Michel Crowley présente d'abord les informations connues sur le Plan Nord tout en signalant qu'aucun document officiel n'a été présenté par le gouvernement du Québec. Pour l'heure, le Plan Nord semble axé autour des développements énergétique, minier et récréotouristique; en outre, le Plan prévoit l'expansion du réseau d'aires protégées qui couvrirait 12% du territoire au nord du 49^e parallèle.

Il s'agit donc d'un Plan touchant plus de 70% du territoire québécois et qui aura des impacts significatifs sur plusieurs communautés nordiques. La CBJNQ prévoit un processus d'évaluation et d'examen des impacts, mais ce processus s'applique au niveau de chaque projet de développement sans aborder les enjeux plus larges découlant de l'application du Plan Nord. Selon M. Crowley, c'est dans ce contexte que l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) peut devenir un outil précieux d'aide à la décision, car il intègre dans le processus de planification les enjeux environnementaux compris au sens large (affectation des terres, changements climatiques, etc.). En ce sens, l'ÉES peut s'avérer un complément utile à l'évaluation environnementale d'un projet.

Michel Crowley explique que l'ÉES s'applique aux politiques, aux plans et aux programmes (PPP) des gouvernements, donc avant le dépôt de projets de développement. De façon idéale, l'ÉES permettrait d'intégrer les considérations économiques, sociales et environnementales associées aux PPP. Bien que l'ÉES soit un processus formel et systématique, M. Crowley souligne que l'approche doit être adaptée en fonction du projet gouvernemental à l'étude et des acteurs impliqués. Par exemple, l'ÉES peut être sectorielle, régionale et inclure ou non une évaluation des impacts cumulatifs.

Plusieurs juridictions, dont l'Union Européenne et le gouvernement du Canada ont choisi d'intégrer l'ÉES dans leurs façons de faire, bien qu'avec un succès inégal. Plus récemment, le gouvernement du Québec a opté pour une ÉES de l'exploration gazière et pétrolière dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent. Selon Michel Crowley, certains mandats confiés au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ont un volet stratégique, par exemple la gestion des matières résiduelles ou la gestion de l'eau. Pareillement, il souligne la nature stratégique du CCEBJ de par son rôle de conseiller des gouvernements quant à

l'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social ainsi qu'à l'utilisation des terres.

Michel Crowley présente les étapes d'une évaluation environnementale stratégique : cela débute avec l'examen préalable («screening»), c'est-à-dire la vérification des éléments déclencheurs d'une ÉES. Il faut procéder ensuite à l'identification préliminaire des enjeux («scoping») qui implique leur mise en contexte et la priorité à donner à chaque enjeu selon son importance («tiering»). C'est à l'étape de l'identification des enjeux découlant du Plan Nord que le CCEBJ a proposé sa collaboration au gouvernement du Québec. Comme peu d'information est disponible à ce jour, l'identification des enjeux aurait trait autant aux données connues qu'aux attentes formulées par divers acteurs.

Dans le déroulement de l'ÉES, l'étape principale est l'évaluation comme telle. Elle comprend la comparaison des options possibles et, pour chaque option, la définition des mesures d'atténuation des impacts négatifs et d'augmentation des impacts positifs. Les autres étapes ont trait à la révision des PPP, à l'adoption, à la mise en œuvre et au suivi.

M. Crowley insiste sur le caractère participatif de l'ÉES. Dans le cas du Plan Nord, cela implique autant la participation des résidents du territoire que celle d'acteurs de l'extérieur. L'évaluation environnementale stratégique doit notamment permettre d'établir quels groupes bénéficieraient de la mise en œuvre du Plan et quels groupes subiraient des impacts négatifs.

2. ATELIER DE RÉFLEXION ET DE VALIDATION DES ENJEUX MAJEURS ASSOCIÉS AU PLAN NORD

Comme les détails du Plan Nord sont toujours attendus, Michel Crowley propose de mettre l'emphase sur la définition du problème, la compréhension de l'initiative et de ses alternatives, le processus de prise de décision ainsi que l'identification des enjeux. Sur ce dernier point, M. Crowley invite les membres du CCEBJ à lui faire part des enjeux à prendre en considération.

Un membre de l'ARC souligne que le respect du mode de vie traditionnel des Cris constitue un enjeu majeur sur le territoire. La CBJNQ prévoit un régime de chasse, de pêche et de piégeage, mais les Cris ont dû lutter depuis des années afin d'assurer le respect de leur droit de récolte faunique reconnu par ce régime. Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a octroyé à la Municipalité de Baie-James (MBJ) des pouvoirs de réglementation sur le territoire. Or, l'application de ces pouvoirs entre parfois en conflit avec l'exercice du droit d'exploitation des Cris.

En vertu d'ententes conclues avec le Québec et le Canada, les Cris négocient présentement la création d'un gouvernement régional. Selon ce membre de l'ARC, si rien n'est fait pour limiter les pouvoirs de la MBJ, deux gouvernements parallèles pourraient régir le territoire de la Baie James.

Ce membre comprend le contexte d'ouverture des marchés américains à l'importation d'énergie verte et l'opportunité de créer des emplois pour les travailleurs du Québec. Il rappelle toutefois que ce sont surtout les communautés autochtones qui subissent les impacts de projets hydroélectriques, miniers et forestiers à grande échelle. À titre d'exemple, il mentionne la communauté de Chisasibi qui a été durement touchée par la construction et les opérations du complexe hydroélectrique La Grande; on y observe encore aujourd'hui des problèmes particuliers de santé. À son avis, le sentiment de perte de la population par rapport aux activités pratiquées sur le territoire a exacerbé les problèmes de santé.

Selon ce membre, les Cris souhaitent également le développement économique et la création d'emplois. D'ailleurs, un bon nombre d'entrepreneurs cris ont développé des partenariats fructueux avec leurs homologues non autochtones. Cependant, ce membre insiste pour que les projets de développement soient menés conformément au processus prévu par la CBJNQ; ce processus assure la prise en compte des droits, des intérêts et des préoccupations des Cris. Par ailleurs, les Cris s'attendent à ce que de tels projets leur créent des opportunités d'emplois et de formations.

Un membre du Québec explique que le développement axé sur le récréotourisme, c'est-à-dire les pourvoiries et les aires protégées, a un impact moindre sur les communautés. Toutefois, il ne croit pas que ce volet soit priorisé dans le Plan Nord qui mise davantage sur la production d'énergie et le développement minier. À son avis, il importe de ne pas excéder la capacité des communautés à accueillir de tels développements sans trop d'impacts sociaux négatifs. Michel Crowley estime, en ce sens, que l'afflux de travailleurs de l'extérieur du territoire pourrait avoir pour effet de marginaliser la population crie.

Une membre du Canada demande quelle pourrait être l'action suivante du CCEBJ. Est-ce que la promesse de consultation du ministre des Affaires autochtones du Québec serait l'opportunité, pour le CCEBJ, de proposer un cadre préliminaire d'identification des enjeux («scoping») en vue d'une ÉES? Selon cette membre, un tel exercice est nécessaire à la compréhension des impacts découlant du Plan Nord. Elle croit que cette démarche doit être menée, si possible, avant le dépôt d'un Plan Nord définitif.

Selon Michel Crowley, il est clair que le Plan Nord rencontre les critères de déclenchement d'une évaluation environnementale stratégique. Par ailleurs, le fait qu'aucun document officiel n'ait été déposé avant la proposition d'une ÉES.

Autrement, le CCEBJ se verrait obligé de réagir à un Plan Nord déjà établi, ce qui réduirait beaucoup la portée d'une ÉES.

3. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 158^e RÉUNION (1^{er} AVRIL 2009)

Sur une proposition de Maryse Lemire, appuyée par Josée Brazeau, le compte rendu de la 158^e réunion du CCEBJ est adopté tel que modifié.

4. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2008-2009

Le secrétaire exécutif présente le projet d'états financiers pour l'année 2008-2009 préparé par la firme Ruel, Giroux, c.a.

Résolution du CCEBJ n° 2009-06-23-01 concernant les états financiers de l'année 2008-2009 :

- ATTENDU QUE le CCEBJ doit adopter les états financiers de l'année 2008-2009;
- ATTENDU QUE que la firme Ruel, Giroux, c.a., a dûment complété une mission d'examen des états financiers du CCEBJ;

Sur une proposition d'Annie Déziel, appuyée par Joanne Laberge :

Il est unanimement résolu d'adopter les états financiers tels quels pour l'année 2008-2009.

5. ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS

a. Visite-terrain du site de l'ancienne mine Opémiska et de la zone d'impact de la rupture de digue (11 juin)

L'analyste du CCEBJ présente le déroulement de la visite-terrain d'une délégation du CCEBJ au parc à résidus miniers du site Opémiska (ancienne mine Springer). Marc Houde du MRNF a dirigé la visite tandis que des responsables environnementaux de l'Administration régionale crie, de la Nation Crie de Waswanipi ainsi que le maire de Chapais se sont joints au groupe. La visite comprenait également plusieurs points d'échantillonnage de l'eau dans la zone affectée par la rupture de digue, notamment au ruisseau Slam et à la rivière Obatogamau.

L'analyste rappelle qu'une digue de rétention du parc à résidus Springer a cédé il y a exactement un an, le 23 juin 2008. Le bassin de rétention, qui contenait alors environ un million de mètres cubes d'eau et de 50 000 à 60 000 m³ de sédiments fins, s'est vidé dans le ruisseau Slam.

D'après l'analyste du CCEBJ, cette visite a permis de mieux comprendre la rupture de digue et ses impacts, de même que les mesures prises par le MRNF. Cependant, des questions demeurent quant aux travaux de surveillance et de suivi du MRNF pour ce site. Par exemple, le CCEBJ ne connaît pas les objectifs de restauration fixés par le MRNF.

Qui plus est, la visite a permis de constater que les eaux usées de la Ville de Chapais étaient déversées dans le ruisseau Slam, puis le parc à résidus Springer. Ces effluents d'eaux usées peuvent-ils affecter la qualité de l'eau du secteur? Une membre du Québec vérifiera l'information disponible à cet égard.

Enfin, le CCEBJ ne connaît pas les mesures prises par le MRNF pour prévenir les déversements à d'autres sites miniers abandonnés sur le territoire de la Baie James. Si un parc à résidus était à risque de rompre, le MRNF serait-il en mesure d'informer la population visée en temps opportun?

Un membre de l'ARC souligne que les familles crie qui ont des aires de trappe près du secteur Opémiska ont observé une détérioration de la qualité de l'eau depuis un an. Ce membre regrette que les familles concernées n'aient pas reçu davantage d'information quant aux impacts de la rupture de digue sur l'eau, les poissons et la faune riveraine. Selon lui, les trappeurs crie sont disposés à partager leurs observations afin d'améliorer les travaux de restauration en cours.

Les membres conviennent que le secrétaire communiquera avec le MRNF afin d'obtenir l'information sur les travaux de surveillance, de suivi et de restauration en cours pour le parc à résidus Springer et la zone affectée par le déversement. De son côté, le CCEBJ écrira au Sous-ministre associé aux Mines pour connaître les mesures de prévention d'incidents similaires à d'autres sites miniers ainsi que les mesures prises pour consulter les familles crie à proximité de ces sites.

b. Demande de consultation sur le Plan Nord

Les membres conviennent d'écrire à nouveau au ministre des Affaires autochtones afin de proposer un cadre préliminaire des enjeux («scoping») en vue d'une évaluation environnementale stratégique du Plan Nord. À cette fin, le CCEBJ prendra d'abord connaissance du rapport de Michel Crowley sur l'atelier tenu à ce sujet aujourd'hui.

c. Avis du CCEBJ sur les plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) révisés

Le CCEBJ a transmis son avis sur les PGAF révisés au début d'avril 2009. En guise de réponse, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a indiqué qu'il accorderait une attention spéciale aux trois PGAF pour lesquels le CCEBJ recommandait le report de l'approbation, notamment en raison de lacunes dans le processus de participation des Cris.

L'avis du CCEBJ sera transmis sous peu aux personnes-ressources qui ont consenti des entrevues au consultant du CCEBJ dans le cadre de l'examen des PGAF révisés, soit les représentants des mandataires (entreprises forestières) et les groupes de travail conjoints des cinq communautés crées visées par les opérations forestières.

d. Initiatives de planification territoriale

Le secrétaire explique que deux initiatives de planification territoriale ont cours présentement pour le territoire de la Baie James. D'abord, le Bureau régional du MRNF a entrepris les travaux pour le plan d'affectation des terres publiques (PATP). Ce plan définit les grandes orientations gouvernementales concernant l'utilisation du territoire et doit régir, de ce fait, toutes les autres initiatives de planification territoriale. Marco Trudel du Bureau régional du MRNF a offert de faire une présentation au CCEBJ concernant les travaux du PATP. Les membres étant d'accord, le secrétaire donnera suite à cette offre.

Par ailleurs, la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT), dont les membres sont nommés par la Conférence régionale des élus de la Baie-James (CRÉBJ), travaille présentement sur le plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). Ce plan détermine les orientations du développement pour le Nord-du-Québec et les usages prioritaires quant à l'utilisation des ressources naturelles de chaque secteur.

Comme il n'y a aucun représentant autochtone sur la CRRNT, le CCEBJ trouve préoccupant que cet organisme soit mandaté pour élaborer un plan qui déterminerait l'utilisation des ressources pour le territoire de la Baie James. Le CCEBJ fera part de ses préoccupations à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune en rappelant que les initiatives de planification territoriale doivent être conformes aux principes du régime de protection de l'environnement et du milieu social, notamment en ce qui concerne la participation des Cris.

e. Avancement des travaux sur les aires protégées à la Baie James

Serge Alain, du Services des parcs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), présente les travaux en cours pour trois

projets de parcs sur le territoire de la Baie James. Il y a d'abord le projet de parc Albnel-Témiscamie-Otish : l'étude d'impact, en cours d'élaboration, devrait être déposée à la fin de 2009. Elle ferait alors l'objet d'un examen en vertu du processus du chapitre 22 de la CBJNQ. La création du parc pourrait être proposée au gouvernement à l'hiver 2010.

Pour ce qui est du projet de parc Assinica, des discussions sont en cours concernant les limites du futur parc. D'une part, le MDDEP doit négocier avec le MRNF, surtout en raison de l'impact du parc sur la possibilité forestière. D'autre part, il faut négocier avec les Cris d'Oujé-Bougoumou qui déposeront sous peu une contre-proposition. En somme, la création du parc Assinica est un processus complexe qui implique de nombreux délais.

Enfin, le MDDEP a mis en réserve le territoire Pointe Louis XIV-Rivière Roggan-Lac Burton pour les fins d'un parc. Une rencontre pourrait avoir lieu à cet effet avec les Cris de Chisasibi à l'automne 2009.

En ce qui concerne les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques, le secrétaire fait part de l'information obtenue au MDDEP. L'étude d'impact pour les neuf réserves créées en 2003 et 2004 doit être déposée sous peu. Par ailleurs, le MDDEP a entrepris l'étude d'impact pour les réserves, plus récentes, du lac Dana et des tourbières Chiwakamu.

En février 2008, le CCEBJ avait recommandé à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de créer la réserve aquatique proposée du Lac-Waswanipi. Ce projet avait d'abord été proposé par la Nation Crie de Waswanipi. Il appert que le MDDEP ait entrepris des démarches en ce sens, mais que le projet soit bloqué par le MRNF en raison d'impacts appréhendés sur la possibilité forestière.

Un membre de l'ARC décrit l'importance culturelle du lac Waswanipi et de ses îles qui abritent notamment l'ancien poste de traite. À son avis, la lisière boisée de 20 m que les entreprises forestières doivent laisser en bordure des cours d'eau n'offre pas une protection suffisante au lac Waswanipi et à ses habitats.

Apparemment, les travaux pour la création du parc Assinica ont pour effet de bloquer les autres projets d'aires protégées dans le secteur. Un membre du Québec estime qu'un statut temporaire de protection pourrait être octroyé au territoire du lac Waswanipi en attendant la prise d'une décision concernant le parc Assinica. Selon un membre du Québec, l'impact de la réserve aquatique du Lac-Waswanipi sur la possibilité forestière serait faible car la moitié de la superficie de la réserve serait en eau.

f. Analyse de cycle de vie de scénarios de gestion des matières résiduelles

Les consultant·es du Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) ont rencontré le groupe de travail sur la gestion intégrée des matières résiduelles, le 7 mai dernier, afin de présenter l'état des travaux. En outre, les participants ont discuté des modalités de l'évaluation sociale qui fera partie intégrante de l'analyse de cycle de vie. Des entrevues téléphoniques, et possiblement des rencontres de groupes cibles («focus groups») sont prévues pour obtenir les données sur les impacts sociaux des divers scénarios (enfouissement, incinération et recyclage).

g. Projet de recherche avec l'Association des trappeurs cri·s (ATC) concernant les impacts des changements climatiques

L'analyste du CCEBJ indique que la demande de financement présentée par l'ATC, et à laquelle le CCEBJ avait collaboré, a été acceptée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC). L'ATC a procédé à la sélection des trois communautés cri·s ciblées pour la tenue d'ateliers sur les impacts des changements climatiques et les mesures d'adaptation : Whapmagoostui, Waskaganish et Mistissini. Le CCEBJ demeurera impliqué au niveau du comité aviseur du projet dont les résultats sont attendus en mars 2010.

h. Montant de la subvention du CCEBJ

Un responsable du MDDEP a signalé que le CCEBJ recevrait le deuxième versement de la subvention pour 2008-2009 d'ici quelques semaines. Le paiement pour l'année 2009-2010, soit 251 000 \$, serait versé du même coup. Enfin, ce responsable a indiqué que le MDDEP était disposé à discuter du montant à verser au CCEBJ à compter du 1^{er} avril 2010 avec les autres bailleurs de fonds, soit l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et l'Administration régionale cri·e.

6. DÉMISSION DE L'ANALYSTE ET DÉMARCHES À PRÉVOIR POUR SON REMPLACEMENT

L'analyste du CCEBJ a annoncé sa démission qui prendrait effet au début de juillet 2009. Le CCEBJ lancera un concours afin de combler ce poste en septembre 2009, et ce, pour une période d'un an. Si le niveau de financement du CCEBJ le permet, un concours serait lancé pour un poste permanent d'analyste à l'automne 2010.

Le CCEBJ crée un comité d'évaluation, comprenant un membre de chaque partie, pour mener l'examen des candidatures et les entrevues de sélection.

Les membres félicitent Claude Péloquin pour la qualité du travail réalisé depuis un an et lui souhaitent du succès dans ses projets futurs.

11. VARIA

a. Proposition de traduction du mémoire de Kelly LeBlanc sur la participation des Cris à l'évaluation environnementale et sociale

Le Comité administratif du CCEBJ souhaite sonder l'intérêt des membres cris pour une version anglaise du mémoire de Kelly LeBlanc, qui compte une centaine de page. Ces derniers suggèrent d'en traduire d'abord un résumé.

12. PROCHAINE RÉUNION

Un membre de l'ARC propose de tenir la prochaine rencontre du CCEBJ à Waswanipi. Ce serait également une occasion de visiter le site patrimonial du lac Waswanipi. Les membres sont d'accord.

La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu à Waswanipi le mercredi 30 septembre 2009; la visite terrain se déroulera la veille.

Ajournement de la réunion

En raison d'un manque de temps, les points 7, 8, 9, 10, 11b et 11c seront discutés lors de la prochaine rencontre du CCEBJ.



Marc Jetten

Secrétaire exécutif

Le 14 octobre 2009